

Stade de football

Le principal utilisateur du stade Jean-Marie Varloteaux est l'AS VERSAU.

Néanmoins, lorsqu'il n'est pas utilisé par ses adhérents, et en respectant les règles d'utilisation, il est possible aux personnes habitant la commune de Saint-Vérand d'utiliser les terrains d'entraînement.

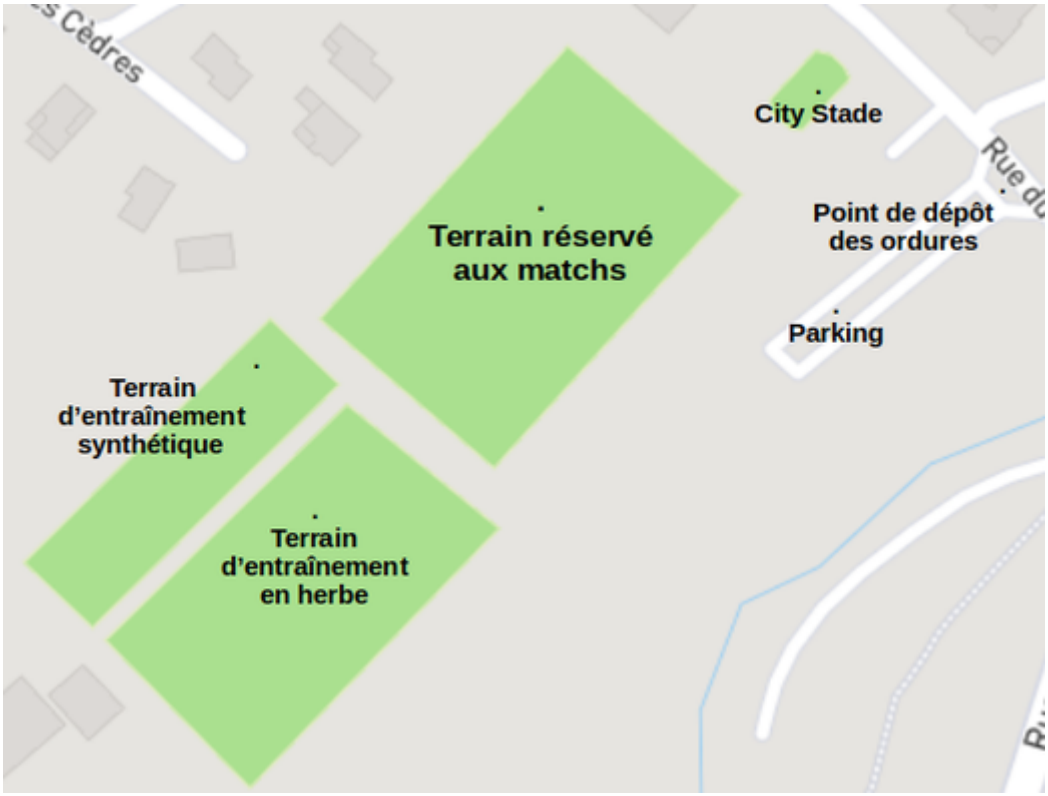

Organisation des terrains

Le stade se divise en trois terrains :

- le terrain principal réservé aux compétitions
- le terrain d'entraînement synthétique
- le terrain d'entraînement en herbe



Le terrain principal réservé aux compétitions

Ce terrain répond aux normes imposées par la fédération française de football.

De plus, il est planté en herbe.

Pour que le sol reste de bonne qualité lors des compétitions, il est interdit de l'utiliser dans d'autres circonstances.



Le terrain d'entrainement synthétique

Ce terrain a été réalisé en utilisant les dernières matières. A ce titre, le revêtement supérieur est en liège (en lieu et place du caoutchouc) ce qui permet de limiter la température du sol par de fortes températures.

Il reste néanmoins fragile. En conséquence, ne sont autorisées sur le terrain que :

- les joueurs sans crampons,
- le ballon.

Il est donc, pour permettre au terrain d'être plaisant à utiliser, formellement interdit d'introduire tout autre objet et d'y faire du feu.

Il est utilisable, hors AS VERSAU, par les habitants de Saint Vérand de 9 heures à 19 heures, pour que la cohabitation avec les riverains soit pacifique.



Le terrain d'entrainement en herbe

Ce terrain est réalisé en herbe. Néanmoins, une mauvaise utilisation peut conduire à une raréfaction de la pelouse.

Il est donc, pour permettre au terrain d'être plaisant à utiliser, formellement interdit d'introduire tout autre objet et d'y faire du feu.

Il est utilisable, hors AS VERSAU, de 9 heures à 19 heures, pour que la cohabitation avec les riverains soit pacifique.



Parking

Il existe un parking en dessous des installations pour y garer les véhicules.

Son entrée se situe derrière le point de collecte des déchets.